

GUIDE

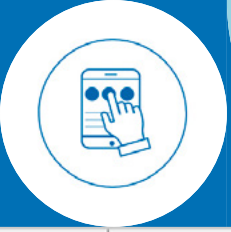
DEMANDE D'ADHÉSION

sur [www.letese.urssaf.fr](http://www.letese.urssaf.fr)

mode d'emploi

Septembre 2021





# Demande d'adhésion à l'Urssaf service Tese

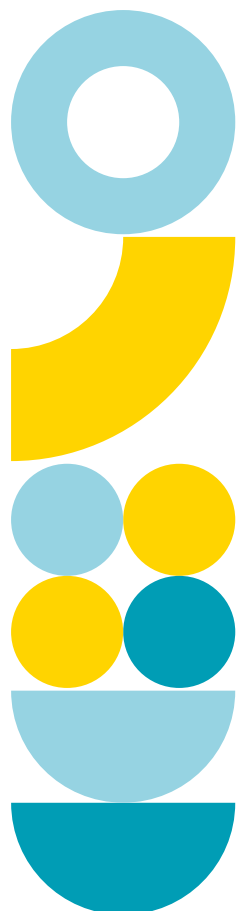


L'essentiel du Tese

Adhérer

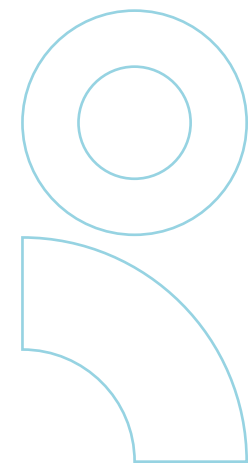
Documents

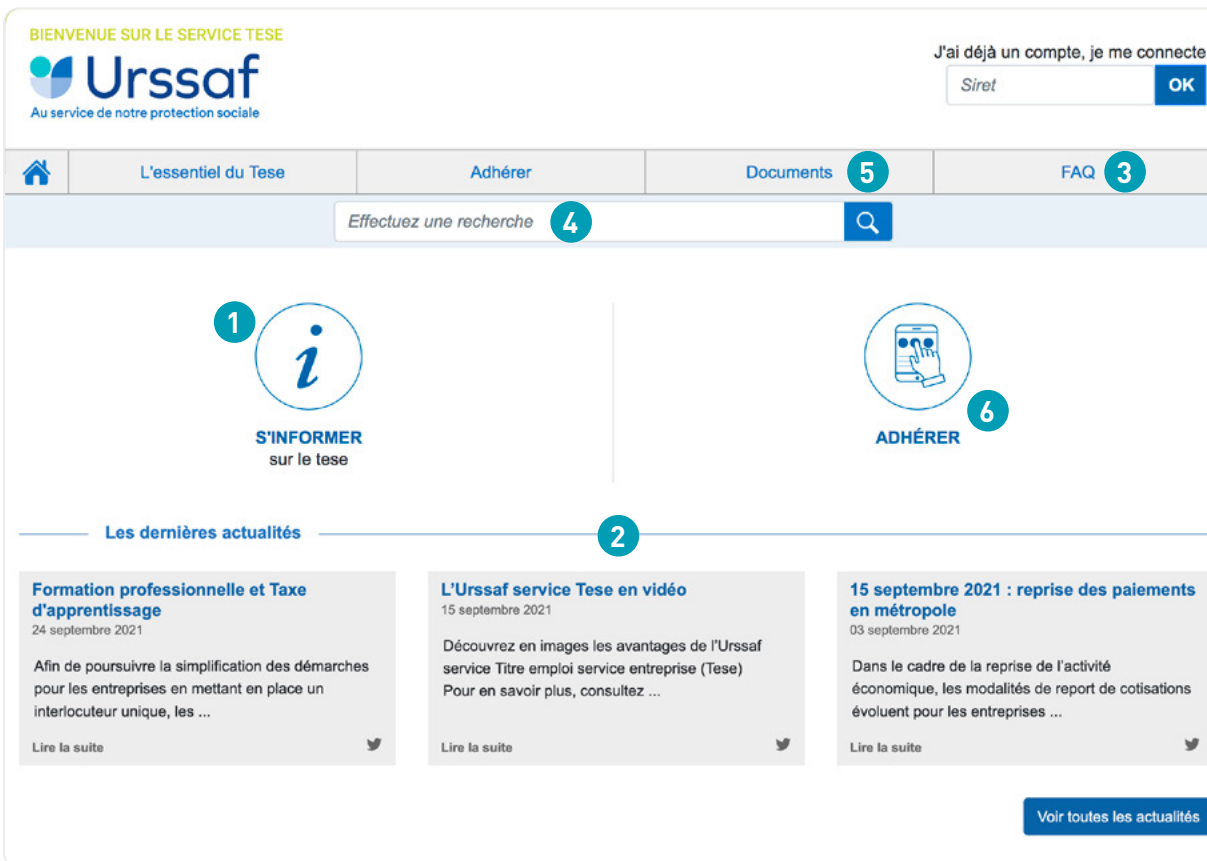
FAQ



## SOMMAIRE

<b>Page d'accueil</b> .....	<b>3</b>
Découvrir le site avant d'adhérer .....	3
Accéder à la demande d'adhésion.....	4
Accès à l'adhésion.....	4
Mot de passe.....	4
<b>Créer une demande d'adhésion</b> .....	<b>5</b>
Convention collective nationale (CNN).....	5
Mode de paiement.....	6
Question d'orientation de votre adhésion.....	7
Organismes sociaux.....	7
Service de santé au travail .....	7
Renseignements complémentaires .....	8
Déclaration sur l'honneur.....	9
Récapitulatif .....	9
Confirmation et prise en compte de l'adhésion .....	9






BIENVENUE SUR LE SERVICE TESE


**Urssaf**  
Au service de notre protection sociale

J'ai déjà un compte, je me connecte  
Siret

[L'essentiel du Tese](#) [Adhérer](#) [Documents](#) **5** [FAQ](#) **3**

Effectuez une recherche **4**

**1**   
**S'INFORMER**  
sur le tese

**6**   
**ADHÉRER**

**2** Les dernières actualités

**3** [Formation professionnelle et Taxe d'apprentissage](#)  
24 septembre 2021  
Afin de poursuivre la simplification des démarches pour les entreprises en mettant en place un interlocuteur unique, les ...  
[Lire la suite](#)

**4** [L'Urssaf service Tese en vidéo](#)  
15 septembre 2021  
Découvrez en images les avantages de l'Urssaf service Titre emploi service entreprise (Tese) Pour en savoir plus, consultez ...  
[Lire la suite](#)

**5** [15 septembre 2021 : reprise des paiements en métropole](#)  
03 septembre 2021  
Dans le cadre de la reprise de l'activité économique, les modalités de report de cotisations évoluent pour les entreprises ...  
[Lire la suite](#)

- 1** → Informez-vous sur le dispositif.
- 2** → Lisez les actualités avant de faire vos déclarations, afin de connaître les dernières évolutions.
- 3** → Consultez la FAQ.  
Les réponses peuvent vous aider à compléter vos déclarations.
- 4** → Effectuez une recherche pour trouver une information dans tout le site.
- 5** → Référez-vous au guide «déclarez vos salariés» pour vos futures déclarations.
- 6** → Cliquez sur «Adhérer» pour continuer.

# Page d'accueil

## ACCÉDER À LA DEMANDE D'ADHÉSION

BIENVENUE SUR LE SERVICE TESE

**Urssaf**  
Au service de notre protection sociale

J'ai déjà un compte, je me connecte

Siret

[L'essentiel du Tese](#) | **Adhérer** | [Documents](#) | [FAQ](#)

Effectuez une recherche

Accueil > Adhérer

### Adhérer

Vous souhaitez adhérer au Titre emploi service entreprise (Tese)

Avant de commencer, nous vous invitons à prendre connaissance des situations particulières qui ne sont pas encore gérées dans le Tese et à prendre contact avec les organismes sociaux dont vous dépendez.

Pour accéder à la saisie de votre adhésion, veuillez poursuivre votre navigation en cliquant sur le bouton ci-dessous :

**1**

**Espace Employeur**

En saisissant votre numéro Siret vous accédez soit :

- à la demande d'adhésion si vous n'êtes pas encore adhérent.
- à votre espace sécurisé, pour consulter ou déclarer, si vous êtes adhérent.

**Identification**

Encore plus simple

- > adhérer en ligne
- > déclarez vos salariés sur Internet
- > consultez l'historique de votre dossier

N° Siret :

*J'ai perdu mon mot de passe*

**2**

**Identification**

Ce siret n'est pas connu de nos services.  
Vous pouvez néanmoins compléter votre demande d'adhésion.  
Toutefois, son traitement nécessitera des vérifications ultérieures.

N° Siret : 79009213700015 **3**

NAF :

*J'ai perdu mon mot de passe*

**MOT DE PASSE**

Pour pouvoir vous connecter ultérieurement à votre compte, vous devez choisir un mot de passe, de 6 caractères minimum et de 10 caractères maximum.

Vous devez utiliser des chiffres et des lettres dans la composition du mot de passe (minuscules et majuscules sont considérées comme des caractères différents).  
Vous pouvez aussi utiliser des caractères spéciaux.

Le mot de passe ne peut être accepté qu'avec un indice de sécurité moyen ou supérieur (mot de passe de 6 caractères minimum avec au moins une minuscule, une majuscule et un chiffre).

Conservez ce mot de passe en sécurité car il vous sera nécessaire pour toutes vos déclarations et consultations de votre compte.

Choisir le mot de passe :

Confirmez le mot de passe :

Niveau de sécurité du mot de passe : Invalide | Faible | **Moyen** | Fort

Pour éviter les requêtes envoyées par des automates, nous vous demandons de saisir le code affiché dans l'image ci-dessous

**HYVS WGy**

Image de sécurité :

Veuillez saisir le texte contenu dans l'image de sécurité.

\* Tous les champs doivent être impérativement renseignés.

**4**

### ACCÈS À L'ADHÉSION

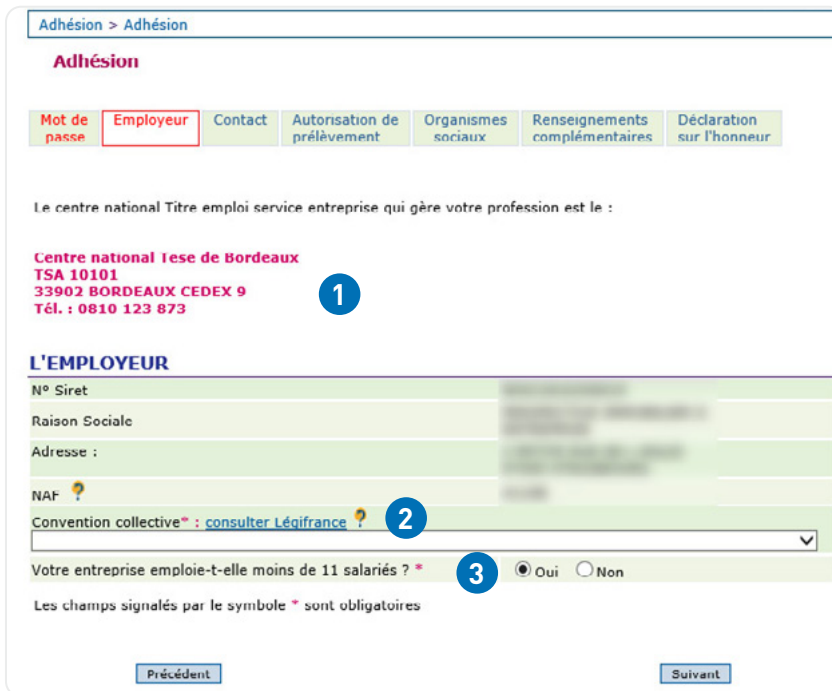
- 1** Pour adhérer, cliquez sur « Adhérez au Tese »  
Puis saisissez le n° Siret de votre entreprise.
- 2** → **Votre Siret est connu**  
Les champs relatifs à vos données seront pré-remplis.
- 3** → **Votre Siret n'est pas reconnu**  
Vous pouvez néanmoins poursuivre votre adhésion.  
Le Centre effectuera les recherches nécessaires et régularisera votre déclaration.

***Bon à savoir :** Vous devez saisir et valider votre demande d'adhésion en une seule fois. Il n'existe pas d'enregistrement intermédiaire.*

### MOT DE PASSE

Cette étape de sécurisation de vos données est obligatoire.  
Une fois votre compte créé, vous accéderez à l'ensemble de vos déclarations.

Pour valider l'adhésion, il est indispensable de prendre contact avec l'ensemble de vos organismes sociaux.  
Cette démarche permet au salarié d'être identifié comme tel par ces organismes et de garantir ses droits à prestations.



## VOTRE ADHÉSION

- 1 → Le centre Tese dont vous dépendez s'affiche automatiquement.
- 2 → La convention collective : en votre qualité d'employeur, il vous appartient de vous conformer aux dispositions de la convention collective nationale (CCN) applicable à votre entreprise.

Sélectionnez votre CCN dans le menu déroulant.

Pour connaître votre CCN :

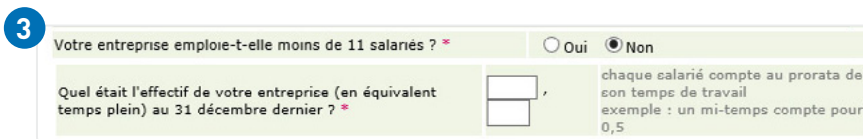
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Vous pouvez également contacter l'a Dreets - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (ex Direccte) ou votre centre Tese.

Si aucune convention collective n'est obligatoire dans votre secteur d'activité, sélectionnez « aucune convention - droit du travail ».

- 3 → L'effectif de votre entreprise
  - Si vous avez **moins de 11 salariés**, cliquez sur « Oui » ;
  - Si vous avez **11 salariés ou plus**, cliquez sur « Non » et précisez votre effectif en équivalent temps plein au 31 décembre de l'année précédente.



Adhésion > Adhésion

**Adhésion**

Mot de passe | Employeur | Contact | **Autorisation de prélèvement** | Organismes sociaux | Renseignements complémentaires | Déclaration sur l'honneur

**AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT**

BIC \* :

IBAN \* : FR        **1**

Les champs signalés par le symbole \* sont obligatoires

## MODE DE PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

- 1** → Complétez vos coordonnées bancaires. Le mandat de prélèvement est pré-rempli. Vous pouvez l'imprimer et l'enregistrer. N'oubliez pas de le conserver.

Adhésion > Adhésion

**Adhésion**

Mot de passe | Employeur | Contact | Autorisation de prélèvement | **Organismes sociaux** | Renseignements complémentaires | Déclaration sur l'honneur

**QUESTIONS D'ORIENTATION DE VOTRE ADHESION**

Devez-vous adhérer à une caisse de congés payés pour votre activité? \* : **2**  Oui  Non

Les champs signalés par le symbole \* sont obligatoires

## QUESTIONS D'ORIENTATION DE VOTRE ADHESION

- 2** → Modifiez, le cas échéant, les réponses positionnées par défaut.

**Adhésion**

Mot de passe   Employeur   Contact   Mode de paiement   Organismes sociaux   Renseignements complémentaires   Déclaration sur l'honneur

**VOS ORGANISMES SOCIAUX** ?

**SERVICE DE SANTÉ**

Nom de l'organisme	
AMCO Batiment et TP	
<b>ASS. HYGIENE INDUSTRI. Oloron</b>	
ASS. HYGIENE INDUSTRI. Pau	
ASS. MEDECINE TRAVAIL Orthez	
ASTPB	
CDG CENTRE DE GESTION 64	
Centre Médical de la Bourse	
CISTTAA	
Medecine Collectivités Locale	
Médecine du Travail BERGERAC	

1

Précédent

### SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

1 Le choix d'un service de santé au travail est obligatoire. Pour connaître votre organisme, consultez le site du centre interservices de santé et de médecine du travail en entreprise : [www.presanse.fr](http://www.presanse.fr)

Vous devez prendre en compte les critères suivants :

- proximité géographique,
- compétences sectorielles de l'organisme,
- taux/montant forfaitaire.

Si vous n'êtes pas encore affilié à un service de santé au travail, vous cochez « médecine interne à l'entreprise ». Vous communiquerez ultérieurement le nom de l'organisme choisi à votre centre Tese, par mail.

**Adhésion**

Mot de passe | Employeur | Contact | Autorisation de prélèvement | Organismes sociaux | Renseignements complémentaires | Déclaration sur l'honneur

### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

L'horaire collectif mensuel de travail dans votre entreprise est-il différent du droit commun ? **1**  Oui  Non

Quelle est l'activité de votre entreprise? \*

Période de référence des congés payés : **2** 1er Avril au 31 Mars

Assujettissement :

Taxe sur les salaires  Oui  Non

Taxe d'apprentissage  Oui  Non **3**

Contribution formation professionnelle et contribution CPF-CDD ?  Oui  Non

Les champs signalés par le symbole \* sont obligatoires

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- 1** → L'**horaire collectif mensuel** de droit commun, soit 151 h 40 est prévu par défaut (correspond à 35 h par semaine). Certains accords d'entreprise prévoient un horaire collectif mensuel spécifique au secteur d'activité de l'entreprise. Dans ce cas, cochez la case à « **oui** » et indiquez l'horaire en heures et en minutes (pas en centièmes). Par exemple, la convention collective nationale des HCR\* fixe la semaine de travail à 39 h soit 169 h 00 mensuelle.
- 2** → **Précisez la période de référence pour la gestion des congés payés.**  
Si votre salarié a pris des congés au cours du mois, un récapitulatif des congés pris dans le cadre du Tese est mis à votre disposition avec le bulletin de paie.
- 3** → **Ces informations sont nécessaires pour l'établissement de la déclaration sociale nominative (DSN) par votre centre Tese.**  
Pour information, sont assujetties à :
  - la taxe d'apprentissage, principalement les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale,
  - la contribution à la formation professionnelle et la contribution CPF-CDD, toutes les entreprises en faveur de leurs salariés,
  - la taxe sur les salaires, exclusivement les entreprises non soumises ou soumises partiellement à la TVA.

\* HCR : Hôtels, cafés, restaurants.



**Adhésion**

Mot de passe    Employeur    Contact    Autorisation de prélèvement    Organismes sociaux    Renseignements complémentaires    Déclaration sur l'honneur

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné Nom \* kjhkhkj    Qualité \* jkioio

Je déclare utiliser le Titre emploi service entreprise pour les périodes d'emploi débutant à compter du \* 01 / Mai 2020

(aucun salarié ne pourra être déclaré dans le cadre de ce dispositif avant cette date)

Date de signature : 11/05/2020

En cliquant sur suivant, je reconnais devoir déclarer l'ensemble de mes salariés présents et à venir par ce dispositif de simplification. Par ailleurs, j'ai pris connaissance des situations particulières non gérées par cette offre.

Les champs signalés par le symbole \* sont obligatoires

Précédent    2    Suivant

**Adhésion**

**L'EMPLOYEUR**

N° Siret  
Raison sociale  
Adresse :  
NAF  
Convention collective

**LA PERSONNE A CONTACTER**

Civilité    MR  
Nom    kjkij  
Prénom    hghgh  
Téléphone  
E-mail    lk@free.fr

**CHOIX DU MODE DE PAIEMENT DES COTISATIONS**

Je souhaite régler les cotisations par prélèvement : compte à débiter

BIC :  
IBAN :  
URSSAF créancière:  
URSSAF ALSACE  
16 rue Contades  
67045 Strasbourg Cedex 9

**VOS ORGANISMES SOCIAUX**

URSSAF ALSACE  
POLE EMPLOI  
Service de santé du travail : Siat Centre Médical de la Bourse

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

L'horaire collectif mensuel de travail dans votre entreprise est-il différent du droit commun ? non

Période de référence des congés payés : 1er Juin au 31 Mai

Assujettissement :  
Taxe sur les salaires    non  
Taxe d'apprentissage    oui  
Formation professionnelle continue    oui

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné Nom \* kjhkhkj    Qualité \* jkioio

Je déclare utiliser le Titre emploi service entreprise pour les périodes d'emploi débutant à compter du \* 01/05/2020

(aucun salarié ne pourra être déclaré dans le cadre de ce dispositif avant cette date)

Date de signature : 11/05/2020

Précédent    4    3    Enregistrer

## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

- 1 → Indiquez le mois à compter duquel vous souhaitez déclarer l'ensemble de vos salariés via le Tese.
- 2 → En cliquant sur suivant, vous obtenez un récapitulatif des éléments saisis.

## RÉCAPITULATIF

- 3 → Après vérification des éléments, cliquez sur « Enregistrer ».
  - 4 En cas d'erreur, vous pouvez revenir sur les écrans précédents pour modification en cliquant sur « précédent ».
- Attention, n'utilisez pas la fonction page précédente de votre navigateur (en haut à gauche de votre écran).**



## CONFIRMATION ET PRISE EN COMPTE DE VOTRE ADHÉSION

- Dès l'enregistrement, vous obtenez immédiatement la confirmation de la prise en compte de votre adhésion.
- Dès la validation de votre adhésion, vous recevez un courriel, afin de valider votre adresse mail.
- Cette étape est obligatoire pour le traitement de votre adhésion.**
- Dès que votre compte sera activé, vous recevrez un accusé de réception de votre adhésion.